

**EMBARGO
JUSQU'AU LUNDI
8 AVRIL 2013, 14 H**

Message du Gouvernement au Parlement de la République et Canton du Jura relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 19'300'000.- destiné au financement de la première étape du projet de construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires pour le niveau secondaire II, sis Rue de l'Avenir 33 à Delémont



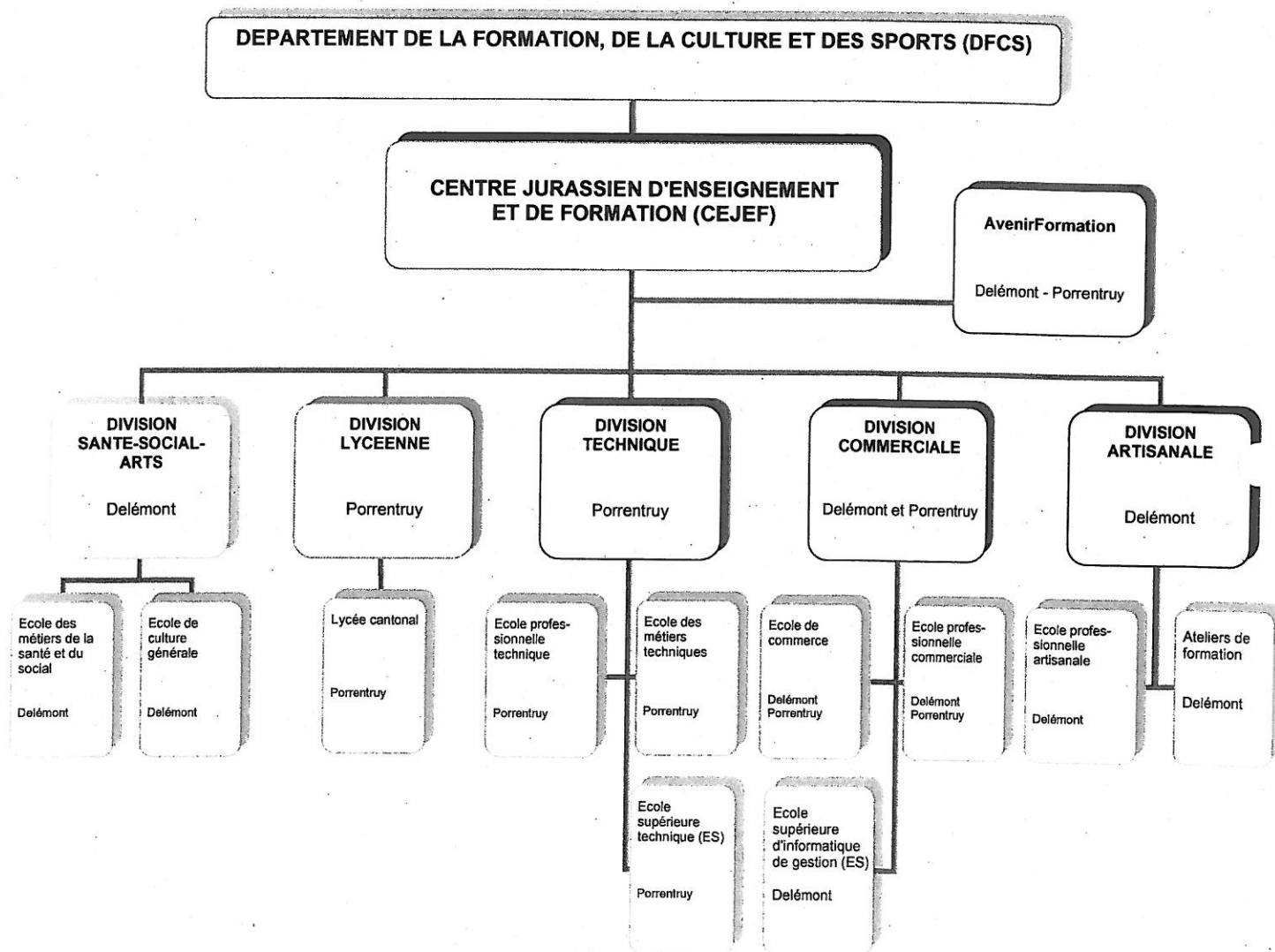
Le Parlement jurassien est appelé à se déterminer sur la 1^{re} étape de réalisation du projet de développement des bâtiments destinés aux divisions santé-social-arts et commerciale. Cette décision s'inscrit dans le prolongement de l'arrêté voté lors de la séance du 22 juin 2011, séance au cours de laquelle le contour et la planification de l'évolution des bâtiments des deux divisions précitées ont été retenus. Il appartient aujourd'hui au législatif de valider la 1^{re} phase de réalisation et d'ainsi ouvrir un grand chantier concernant les écoles du secondaire II. Avec ce dossier, un cycle se termine. Il permettra d'offrir à moyen terme des infrastructures assainies et rénovées, garantissant à toutes les filières du secondaire II des conditions d'enseignement améliorées.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement soumet à votre approbation un arrêté relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 19'300'000.- destiné au financement de la première étape du projet de construction, de transformation et de rénovation des bâtiments scolaires pour le niveau secondaire II, dans le contexte d'un regroupement de la division santé-social-arts (DIVSSA) et de la division commerciale (DIVCOM) sur le site Rue de l'Avenir 33 à Delémont. De manière résumée, il est prévu de construire deux nouveaux bâtiments, le bâtiment existant étant maintenu et rehaussé d'un étage. L'ensemble des façades de l'ancien bâtiment seront remplacées par de nouveaux revêtements en bois, ce qui confèrera un aspect final homogène à l'ensemble du complexe scolaire, une fois celui-ci terminé.

1. Avant-propos et rappel de l'organisation du projet

Pour rappel, le Centre jurassien d'enseignement (CEJEF) réunit l'ensemble des écoles du secondaire II et tertiaire B qui dispensent des formations post-obligatoires. Ce dernier compte onze écoles regroupées dans cinq divisions dont chacune est dédiée à un domaine de formation particulier selon l'organigramme ci-après :



Pour l'année scolaire 2012-2013, le CEJEF compte quelque 3'142 élèves/étudiant-e-s et 368 enseignant-e-s représentant 250 EPT.

Les infrastructures scolaires des divisions du CEJEF ne sont pour l'heure pas toutes comparables. A titre d'exemple, celles des divisions lycéenne et artisanale apparaissent comme optimales, ce qui implique qu'il ne faudra pas s'attendre à devoir consentir un investissement majeur ces prochaines années. Les infrastructures du site de la division technique, agrandies à deux reprises ces dix dernières années, tout d'abord avec l'extension de 2006, puis avec celle de 2012 (EFAT) nécessitent encore un assainissement de l'enveloppe du bâtiment d'origine datant de 1972 et des installations de chauffage. Ce dernier est d'ailleurs prévu à partir de 2014 et inscrit dans le PFI 2012-2016.

Pour les deux divisions restantes, à savoir la DIVCOM et la DIVSSA, l'état de leurs infrastructures scolaires appelle depuis longtemps un assainissement profond. Ces dernières années en effet, de nombreux investissements ont été différés, attendu qu'un projet plus global devait être concrétisé. Ainsi, la nécessité de mettre en œuvre cette dernière étape d'assainissement étant acquise, un premier message du Gouvernement au Parlement a été présenté dans le courant de l'année 2011 pour définir le projet dans sa globalité, particulièrement dans son articulation générale et ses différentes étapes de déploiement.

Le message relatif à l'arrêté soumis au Législatif, arrêté adopté par 57 député-e-s sans opposition lors de la séance du 22 juin 2011, précisait en détail toute une série d'éléments constitutifs de la réalisation globale de la transformation, de l'assainissement et de la construction de bâtiments pour la DIVCOM et la DIVSSA, tant à Delémont qu'à Porrentruy.

Pour rappel, ce message avait notamment mis en évidence un certain nombre de points de vigilance et avait défini une articulation quant au déploiement du projet, à savoir :

1. Réalisation du projet prévue en deux étapes distinctes et partant, réparties sur deux planifications financières;
2. Sollicitation du Parlement à quatre reprises, soit pour :
 - 1) le projet général et le crédit d'étude lié à la 1^{re} étape et la réalisation de l'élément pavillonnaire;
 - 2) le crédit de construction de celle-ci;
 - 3) le crédit d'étude de la 2^e étape;
 - 4) le crédit de réalisation de celle-ci.
3. Une 1^{re} étape visant :
 - La construction pour la DIVSSA d'un élément pavillonnaire durable sur le site des Capucins, permettant la poursuite de l'utilisation de la salle d'éducation physique et sportive de manière optimale (message de juin 2011);
 - Un bâtiment dédié à la DIVSSA, pour l'Ecole des métiers de la santé et du social, attendu que cette école est actuellement la plus dispersée et qu'elle évolue dans de nombreux locaux à caractère provisoire (présent message);
 - La construction des locaux communs aux deux divisions, à savoir le restaurant scolaire, la médiathèque et l'auditoire (au vu de la planification des travaux, le restaurant et l'auditoire sont prévus dans le présent message tandis que la bibliothèque sera décrite au moment du crédit d'étude de la seconde étape).

4. Une 2^e étape, dans le prolongement des réalisations et de la concrétisation de la 1^{re} étape et de l'évolution possible des réalités et de l'organisation des formations, visant :

- Un bâtiment dédié à la DIVSSA, pour l'Ecole de Culture générale;
- L'assainissement, la transformation et l'agrandissement des bâtiments de la DIVCOM, sur Delémont dans un 1^{er} temps et sur Porrentruy dans un 2^e temps;
- Le déménagement de Formation Emploi;
- Le développement et le déploiement du quartier commercial;
- Le transfert de la filière des gestionnaires du commerce de détail.

Il convient ici d'indiquer que la problématique du besoin en salles d'éducation physique et sportive (EPS) n'est, pour l'heure, pas résolue. En effet, conformément aux exigences de la Confédération, la grille horaire des écoles secondaires compte désormais une période supplémentaire d'EPS. De plus, l'arrivée prochaine du campus tertiaire dans le secteur gare de Delémont, particulièrement de la HEP-BEJUNE, entraînera des besoins supplémentaires de quelques périodes en salle d'EPS. Et, dernier élément, l'obligation légale de dispenser des heures d'EPS dans toutes les filières de formation du secondaire II ne peut être intégralement respectée pour l'instant. Le manque de salles d'EPS est ainsi une donnée connue.

À ce propos, le Parlement jurassien a accepté en date du 25 juin 2012 un postulat visant à mettre sur pied un groupe chargé d'évaluer les besoins en salles d'EPS, en particulier à Delémont et à Porrentruy. Dans l'attente des résultats et des conclusions de ce groupe de travail, placé sous la responsabilité de l'Office cantonal des sports, le Service des constructions réfléchit d'ores et déjà à plusieurs variantes pour répondre à cette problématique et mène en parallèle, notamment à Delémont, des études en partenariat avec les services compétents de la ville. Le cas échéant, les montants d'investissements y relatifs seront proposés dans la prochaine planification financière cantonale 2017-2021 et les salles d'EPS manquantes pourraient dès lors être bâties dans un avenir relativement proche. Toutefois, le dossier relatif aux salles d'EPS sera conduit de manière particulière dans un cadre qui lui sera propre.

Cela étant, le Gouvernement a choisi de privilégier la réalisation du complexe scolaire permettant de réunir les deux divisions du CEJEF et pour ce faire, un cahier des charges ad hoc ainsi qu'un programme des locaux ont été définis par le groupe de travail qui avait déjà travaillé sur un 1^{er} message (CARTO 23), pour rappel, composé des utilisateur-trice-s et de représentant-e-s de chaque division.

Dans le prolongement de l'acceptation par le Parlement à la fois du concept général et du lancement de l'étude, le canton a organisé en octobre 2011 un concours d'architecture qui a abouti le 30 mars 2012 avec la désignation du projet lauréat "Trente3" du bureau d'architectes Kury Stähelin Architectes SA à Delémont. En avril 2012, le Gouvernement a confirmé le mandat aux architectes et respectivement en novembre 2012 aux autres ingénieurs spécialisés pour le développement du projet qui, via le présent message, est soumis au Parlement jurassien.

2. Etat de réalisation du projet à ce jour

Deux volets de la première étape décidée par le Parlement ont donc été réalisés, à savoir l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de l'Avenir 33 et la construction d'un pavillon durable sur le site du Faubourg des Capucins. Ce dernier est aujourd'hui en voie de finalisation et sera opérationnel dès la prochaine rentrée scolaire, en août 2013. Ce pavillon a été construit avec un système à ossature bois, dans un esprit permettant à terme, et si nécessaire, une occupation différenciée des locaux. Grâce à cette construction, la DIVSSA pourra ainsi optimiser l'utilisation de la salle d'éducation physique et sportive sise à la rue St-Michel.

3. Résultats du concours d'architecture et organisation prévue

Dès la confirmation de son mandat, le bureau d'architecture lauréat a pris contact avec les utilisateurs afin de préciser et de prendre en considération leurs besoins. Malgré les nombreuses contraintes du cahier des charges, il est parvenu, en répondant aux demandes formulées, à intégrer les ajustements souhaités. La proposition globale qui est présentée satisfait en tous points les utilisateurs, ce qui est à relever.

3.1 Organisation architecturale générale du projet

Les auteurs du projet ont pris le parti de distribuer le programme des locaux sur trois bâtiments indépendants, reliés par un plateau extérieur en surface mais surtout par l'espace de la médiathèque qui se trouve au cœur du complexe et fonctionnant comme lieu de rencontre partagé par les deux divisions. Par le biais de cette composition libre de trois éléments, ils créent une identité propre de site de formation et un ensemble s'insérant de façon convaincante dans la structure bâtie du quartier. La typologie choisie peut être lue d'une part comme une continuation des bâtiments publics, tels le Collège ou le parking du centre commercial, et d'autre part, elle crée la transition vers les immeubles résidentiels situés à l'est et au sud-est du site, caractérisés par leur faible emprise au sol.

L'espace paysager ainsi créé est de grande qualité. Il invite les étudiant-e-s à en prendre possession. La revitalisation et le nouvel aménagement des berges de la Sorne s'affirment également comme un des éléments moteurs du projet. La conséquence logique est le déplacement du parking à l'est du site, à la place de l'aile basse existante, qui sera démolie après la 1^{re} étape de construction. La suppression du parking actuel est rendue obligatoire par la modification des bases légales qui interdit à présent toute construction ou installation dans une emprise de 15 m depuis le bord de la berge de la Sorne. Cette contrainte figure également dans le plan spécial n° 75 "Centre aval et Morépont amont" (projet Delémont Marée basse - étape 2) déposé publiquement le 6 février 2013.

3.2 Construction en bois

La structure et les aménagements intérieurs des deux nouveaux bâtiments scolaires seront réalisés en grande partie en bois. Seul le noyau central qui sert de contreventement sera construit en béton. Le revêtement de façades des trois bâtiments est également prévu en bois.

3.3 Label MINERGIE

Les constructions répondront au standard MINERGIE, ce qui permettra de tenir compte des aspects liés au développement durable tout en garantissant une basse consommation d'énergie et en apportant un confort optimal aux utilisateurs. De plus, dans le respect des budgets prévus, ces nouvelles infrastructures seront conçues de manière à pouvoir atteindre des performances équivalentes à celles exigées pour l'obtention du label MINERGIE-P¹, voire MINERGIE-ECO.

¹Voir site Internet: <http://www.minergie.ch> :

Par exemple, valeurs limites pour la consommation d'énergie: MINERGIE 40 kWh/m²; MINERGIE-P 25kWh/m²
MINERGIE-ECO, label écologique prenant en compte notamment les aspects "santé" et "écologie du bâtiment"

Les toitures permettront l'installation d'une ou plusieurs centrales de panneaux solaires photovoltaïques. Toutefois, le financement de ces centrales n'est pas prévu dans le présent projet. Cette option reste à disposition d'autres investisseurs qui pourraient s'y intéresser (par ex. EDJ ou SID).

3.4 Programme et surfaces de la première étape

Dans ce premier bâtiment, on trouvera au rez-de-chaussée le restaurant scolaire de 220 places assises et l'auditoire de 150 places. Au 1^{er} étage, se situeront les salles des maîtres ainsi que l'administration et la direction de la DIVSSA. Au 2^e étage, il y aura cinq salles de classe dites « sèches », trois grandes salles spéciales formant le quartier des sciences (chimie, physique et biologie) et deux espaces de travail. Au 3^e étage, le quartier des soins regroupera les activités des filières santé de l'Ecole des métiers de la santé et du social. On y trouvera encore une salle informatique.

C'est dans ce bâtiment, aux 1^{er} et 2^e étages, qu'il est prévu d'installer provisoirement des locaux permettant d'accueillir certaines classes et l'administration de la DIVCOM durant la phase de rénovation, transformation et extension du bâtiment existant.

Au total, pour ce bâtiment 1, la surface brute de plancher (SP), incluant les murs et autres surfaces de construction, est de 5'283 m² tandis que le volume est de 20'749 m³ (SIA 416).

4. Crédit et financement

À ce stade des études, l'évaluation des investissements globaux pour le site sis à la rue de l'Avenir 33 à Delémont est estimée à CHF 50 millions, dont les montants par étapes sont répartis comme suit :

Etape 1	– Bâtiment 1 DIVSSA (EMS 2 ; auditoire, restaurant), dont 1.8 mios crédit d'étude	CHF 21.1 mios
Etape 2.a	– Bâtiment 3 DIVCOM (rénovation, transf. et étage sup.)	CHF 10.4 mios
Etape 2.b	– Bâtiment 2 DIVSSA (ECG) – Zone commune et de distribution centrale (médiathèque)	CHF 18.5 mios
Investissement total ²		CHF 50.0 mios

Le projet complet, comprenant les trois bâtiments, se développe sur une surface totale brute de plancher de 16'362 m² et représente un volume total de 60'264 m³ (SIA 416).

² La précision de l'estimation globale est de +/- 15% à ce stade du projet, sauf pour l'étape 1 dont les études sont plus avancées qui est admise à +/- 10%.

4.1 Charges d'investissement de la première étape

Devis général (TTC)

CFC 0	Terrain	CHF	PM
CFC 1	Travaux préparatoires	CHF	173'000.-
CFC 2	Bâtiment (y compris label MINERGIE)	CHF	17'514'000.-
CFC 3	Equipements d'exploitation	CHF	1'203'000.-
CFC 4	Aménagements extérieurs	CHF	866'000.-
CFC 5	Frais secondaires et comptes d'attente ¹	CHF	822'000.-
CFC 9	Ameublement, décoration, petit inventaire	CHF	522'000.-

Total investissements Etape 1

A déduire crédit d'étude AP 1449 du 22.06.2011

CHF	21'100'000.-
CHF	-1'800'000.-

TOTAL DU CREDIT DEMANDE ²

CHF	19'300'000.--
-----	---------------

Remarques :

- ¹ Aucune réserve n'est prévue dans le devis. La précision du devis général, à ce stade des études, est de +/-10% pour cette première étape de construction. Toutefois, il est prévu un montant réservé au maître d'ouvrage (MO) pour diverses décisions qui pourraient être prises en cours d'exécution relatives à des besoins non identifiés lors de l'élaboration du devis général. Cette position, prévue au CFC 586 "Réserve MO", a été arrêtée à un montant plafond de CHF 100'000.--.
- ² Indexation/TVA : les montants du devis sont établis sur des valeurs se référant à l'indice 103.6 au 01.10.2012 (OFS-Espace Mittelland – Base 100-oct. 2010) sans tenir compte d'une indexation au renchérissement. Le programme des travaux prévoit un début de chantier au premier trimestre 2014 et une fin des travaux en fin d'année scolaire 2014-2015 soit au 31 juillet 2015. Le devis est basé sur un taux de TVA de 8%. Dans ces conditions, il est indispensable d'inclure dans l'arrêté une clause d'indexation des prix conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 3, de la loi sur les finances cantonales du 18 octobre 2000.

4.2. Charges de fonctionnement

L'évaluation des frais induits par le projet dans le budget de fonctionnement comprend les charges et les recettes suivantes. Elles sont pour l'heure indicatives et seront confirmées lors de la demande de crédit pour la 2^e et dernière étape:

4.2.1 Charges annuelles

- les charges financières liées à l'investissement (intérêt et amortissement), 5.0 % de CHF 21.1 mios
CHF 1'055'000.--
- les frais d'exploitation ou charges d'immeuble : eau électricité, abonnements (ascenseur, ventilation, détection incendie, etc.) et taxes diverses.
CHF 100'000.--
- les frais d'entretien d'immeuble, maintenance
(0.6 %-1.0 % des CFC 2, 3 et 4, soit env. CHF 19 mios)
CHF 160'000.--

- Abandon progressif de locations versées à des tiers

Fin étape 1 (location salle des pompiers-SIS) CHF -10'800.--

Fin étape 2 (location salles à la rue Hôpital 48) CHF -42'500.--

Total CHF -53'300.--

4.2.2 Frais de personnel

Les frais de personnel ne devraient pas connaître d'augmentation significative durant cette 1^{re} étape.

- Toutefois, entre la première et la deuxième étape, il conviendra de prendre en compte l'organisation temporaire de la cuisine qui livrera également des repas sur le site des Capucins, ce qui entraînera de fait le besoin d'une ressource pour le transport et le service sur place.

- Aide-cuisinier-ère durant la phase intermédiaire (0.6 EPT) CHF 40'000.--

- De même, les frais de conciergerie devraient quelque peu augmenter au vu des surfaces supplémentaires à entretenir sur deux sites (Capucins + bât. 1 - Avenir 33). Toutefois, dès la réalisation totale du complexe scolaire et le rapatriement de toute la DIVSSA, la neutralité des coûts devrait être atteinte.

- Aide-concierge durant la phase intermédiaire (1.5 EPT) CHF 99'000.-

- Pour le personnel travaillant actuellement dans les deux médiathèques, le statu quo prévaut durant la période intermédiaire. Il n'y a donc aucune dépense supplémentaire à prévoir à court et à moyen terme. Toutefois, in fine, lorsqu'elles seront réunies sur le même site, une optimisation des EPT est envisageable.

5. Planification générale des étapes décisionnelles et des travaux

5.1 Planification des décisions du Parlement

- Demande de crédit de construction - Etape 1 19 juin 2013
- Travaux de construction bâtiment 1 (min. 18 mois) février 2014 à août 2015
- Demande de crédit d'étude - Etape 2 décembre 2014
- Demande de crédit de construction - Etape 2 octobre 2015
- Travaux de construction des bâtiments 2 et 3 (min. 24 mois) août 2016 à août 2018

5.2 Planification du projet

Pour la première étape, la planification générale des études et des travaux est détaillée de la manière suivante :

- projet et devis général février 2013
- approbation du projet de Message par le Gouvernement mars 2013
- transmission du Message au Parlement mars 2013
- décision du Parlement 19 juin 2013
- projet définitif et permis de construire juillet 2013
- préparation de l'exécution (plans, soumissions) septembre 2013
- travaux préparatoires fin 2013
- réalisation du gros-œuvre février 2014
- réalisation du second-œuvre et finitions 2014-2015
- exploitation des nouveaux locaux rentrée scolaire d'août 2015
- décompte final de la première étape dernier trimestre 2015
- aménagements extérieurs PM

6. Conclusions

La réalisation de cette première étape ouvre le vaste chantier dédié à l'assainissement des bâtiments de deux divisions du CEJEF pour lesquelles la nécessité de procéder à des transformations profondes est avérée. Cette étape sera constitutive de la suite d'un programme global et consolidé qui offrira à moyen terme des infrastructures rénovées pour l'ensemble des écoles du secondaire II.

Au vu de ce qui précède le Gouvernement invite le Parlement à accepter l'arrêté relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 19'300'000.- destiné au financement de la première étape du projet de construction, de transformation et de rénovation des bâtiments scolaires pour le niveau secondaire II, dans le contexte d'un regroupement de la division santé-social-arts (DIVSSA) et de la division commerciale (DIVCOM) sur le site Rue de l'Avenir 33 à Delémont.

Delémont, le 19 mars 2013

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Président


Michel Probst



Le Chancelier


Sigismond Jacquod

Annexes : - 1 arrêté
- 1 dossier de plans

